

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 avril 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS, Géraldine GAU, Sylvie FERRER, Sylvie MARTIN, Laure SAINT GERMES.
MM. Stéphane ANDRIEUX, Laurent BERNARD, Dominique FOURCADE, Jean-Louis FUGAIRON, Bachir KERROUM, Alain PIBOULEAU, Dominique TAVERA, Joël VILLEMUR.

ABSENTS : Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à M. Bachir KERROUM.

SECRETAIRES DE SÉANCE : M. Dominique FOURCADE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 4-2 13

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	14
Procurations	1
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur le maire rappelle que la date limite de vote du budget pour les collectivités est fixée au 30 avril 2026 en raison du renouvellement général de nos assemblées délibérantes (L.1612-2 du CGCT) et transmis au plus tard le 15 mai 2026 (L.1612-8) au contrôle de légalité.

Monsieur le maire demande à un des rapporteurs de la commission des finances de présenter à la note financière portant sur le BP envoyé dans le délai des 12 jours avant le présent conseil municipal.

Mme Sylvie Martin donne lecture à l'ensemble des élus présent de la note financière portant sur le BP commune 2026, comme mentionné ci-dessous :

1. Présentation du budget



Le budget primitif 2026 de la commune s'élève à 11 250 461,24 € et se décompose de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 119 992,09	6 119 992,09
INVESTISSEMENT	5 130 469,15	5 130 469,15
TOTAL	11 250 461,24	11 250 461,24

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2026 restent relativement stables par rapport aux recettes du compte financier unique 2025.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement totales sont de 6 119 992 € pour 2026. Elles s'élevaient à 5 215 827 € en 2025.

Les recettes de gestion (hors recettes exceptionnelles) évoluent favorablement depuis 2020 :

Recettes de gestion (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Total	4 070	4 146	4 419	5 149	5 327	5 296	5 664
70 - produits des services du domaine	225	261	306	295	314	410	303
73 - impôts et taxes	3 002	2 876	3 355	3 998	3 808	3 760	4 008
74 - dotations et participations	637	773	746	787	802	794	711
75 - autres produits de gestion courante	172	207	341	291	391	332	642

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les recettes issues de ce chapitre sont assez régulières d'une année sur l'autre. 2025 a connu une augmentation suite à une recette non prévisible sur une révision du versement des redevances des usines hydroélectriques.

Les règles de prudence à appliquer lors de la préparation budgétaire veulent que les prévisions soient plutôt pessimistes.

Une coupe de bois est prévue sur 2026 et les autres estimations de recettes sont stables.

Les ressources fiscales et les produits des services (chapitre 73)

Les recettes liées aux taxes foncières et d'habitations sur les résidences secondaires restent les principales ressources de la collectivité.

Il n'est pas proposé pour cette année 2026 d'évolution des taux d'imposition qui restent ainsi constants.

Néanmoins, les dotations de l'Etat liées aux taxes foncières et d'habitation sont en légère baisse cette année par rapport à 2026.

L'attribution de compensation de la CCHA connaît une forte augmentation liée à la contribution versée par la commune au SMA.

Les recettes prévisionnelles issues des jeux sont de 135 000 € pour 2026, s'inscrivant dans la continuité des années précédentes.

Enfin, la recette liée à la taxe sur les remontées mécaniques est estimée à 250 000 € pour cette année 2026. Le 1^{er} trimestre est supérieur à l'année dernière mais, par précaution, la prudence reste de mise pour le dernier trimestre de l'année.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- **741 - Dotation globale de fonctionnement : 408 781 €** correspondant à la part Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
Il convient d'indiquer que la DGF 2026, comparée à 2025, a diminué de 51 114 € et celle sur la Solidarité Rurale a augmenté de 7 424 €.
- **742 - Dotation aux élus locaux : 255 €** (enveloppe constante par rapport aux années précédentes).
- **744 - FCTVA : 2 860 €** attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits des biens locatifs progressent régulièrement ; au rythme de l'indexation des loyers par l'Insee. Le parc locatif est rempli au maximum de ses capacités et le turn over des locataires est faible.

La redevance de l'usine d'eau attendue est prudente.

Les autres produits de gestion courante attendus sont en forte augmentation. Une recette exceptionnelle d'assurance est attendue pour la réparation du mur de l'impasse des canons. De plus, les recettes de la régie des frais de secours s'imputent désormais sur le budget principal de la commune.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

En 2026, les dépenses prévisionnelles totales de fonctionnement s'élèvent à 6 119 992 €. Pour rappel, en 2025 : 5 215 827 € avait été prévu.

Dépenses de gestion (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Total	3 379	3 009	3 324	3 494	3 726	3 466	4 602
011 - charges à caractère général	1 218	1 007	1 199	1 142	1 035	1 114	1 709
012 - charges de personnel	1 590	1 531	1 639	1 713	1 745	1 864	2 060
65 - autres charges de gestion courante	436	335	458	475	715	488	833

A ces dépenses récurrentes, il convient d'ajouter la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Energie et la contribution au SMA.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont en hausse par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique du fait de l'inflation, de l'augmentation de certaines charges fixes et obligatoires (dépenses d'énergie, de carburant, de fuel, de maintenance du matériel) et de la prise en charge des frais de secours et d'ambulance sur le budget principal.

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont en hausse par rapport à 2025, mais cette hausse reste maîtrisée et faible. Cette légère hausse s'explique notamment par l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL et la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire pour la police municipale (avec la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2025). Confirmation du gel du point d'indice pour 2026.

La dette et les perspectives d'évolution financière

Les intérêts d'emprunt sont en baisse régulière depuis plusieurs années. Le taux du livret A a diminué les derniers mois, ce qui a eu un impact positif sur les coûts de certains emprunts dont le taux d'intérêt est indexé.

1.3 . La section d'investissement

1.3.1 La programmation des investissements

La capacité d'investissement de la commune reste importante en 2026 malgré un résultat de clôture 2025 déficitaire. Elle garde une capacité d'autofinancement importante.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement au chapitre 20 et 21 sont de 3 677 147 €, y compris les reports et les opérations en cours.

La commune doit investir régulièrement dans du matériel d'entretien de la voirie. Sur l'année 2026, l'un des investissements prévus permettra notamment de doter le personnel d'outils de travail favorisant un entretien qualitatif, sécurisé et efficient de la commune, à savoir **une balayeuse voirie, commandée sur 2025 et une tractopelle pour Bonascre.**

Par la suite, en sus des dépenses d'entretien de la ville, la commune va continuer les grands travaux suivants :

- Travaux pour la viabilisation et l'accessibilité des terrains d'Entresserres : la municipalité a décidé de s'entourer de partenaires comme ALOGEA afin de créer de nouveaux logements à vocation sociale à destination de jeunes ménages de préférence. Le projet consiste donc à développer un lotissement en constructions neuves et en extension urbaine, sur un vaste terrain pentu (1,86 ha et 18 % de pente en moyenne), composé de trois terrasses, relativement peu éloigné du centre-ville (environ 700 m). L'objectif du projet est de réaliser une opération (location et accession), qui soit qualitative.
- Finalisation des opérations cœur de ville et réaménagement du Parc d'Espagne.

Dans le cadre des travaux d'entretien de la ville, plusieurs projets d'importance vont être menés cette année :

- Travaux de l'impasse des canons
- Goudronnage de rues
- Eglise – Travaux de peinture suite à l'incendie des travaux de réfection qui ont été finalisés début 2026
- Amélioration de l'accès à la gendarmerie

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 376 000 €, il diminue régulièrement depuis plusieurs années du fait de la baisse de la charge financière des emprunts.

La commune va également participer à la recapitalisation de la SAVASEM, délégataire du SMA, afin qu'elle puisse assurer ses missions et porter les investissements futurs de la station Ax 3 Domaines.

1.3.2 Le financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues pour 2026 s'élèvent à 5 130 469 € pour 6 064 757 € en 2025.

La capacité d'autofinancement de la commune est de 935 000 €.

L'excédent de fonctionnement attribué à l'investissement se monte à 1790 085 €.

Le versement du FCTVA est très importante sur 2026, elle est calculée sur les travaux de 2024, année de démarrage des travaux importants notamment cœur de ville et le réaménagement du Parc d'Espagne.

Les travaux arrivant à leur terme, les demandes de subventions vont être finalisées et ainsi alimenter les recettes d'investissement.

Cela permet d'envisager sereinement le financement de travaux sans avoir recours à l'emprunt et ainsi permettre le désendettement de la commune.

Pour conclure la présentation de ce budget, la commune poursuit ses efforts d'économie d'énergie et de ressources afin de pouvoir continuer à investir pour un cadre de vie de qualité pour ses habitants et développer ses ressources économiques. Il s'agit de préparer l'avenir afin de pouvoir faire face aux aléas tout en continuant à développer le territoire.

Après la présentation du rapport précité, M. le Maire demande s'il y a des questions.

-Mme Laure Saint Germes demande si les investissements « place de Truite » sur Bonascre se feront cette année. M. le maire indique que cela n'a pas pu être budgétisé cette année en raison du fait que nous étions en année électorale. Mais que l'étude financée a pour but de faire émerger le projet très prochainement. Il espère pouvoir l'inscrire au budget pour 2027 avec l'accord de l'ensemble du conseil en 2027.

-M. Andrieux indique constater un égard entre ce qui est inscrit au compte 2152 - Installation de voirie - où il est inscrit 322 000 € au BP 2026 et les travaux listés plus loin sur la note financière où ne figurent que des travaux pour un montant total de 269 500 €.

La DGS informe que le montant à prendre en compte est bien celui indiqué sur le BP à savoir 322 000 €. L'écart s'explique du fait que les plus grosses dépenses sont listées et mentionnées dans la note financière. Les autres petits investissements ne sont effectivement pas mentionnés. Ces petits investissements portent généralement sur des petits matériels de voirie.

M. Andrieux demande à savoir le montant total de la recapitalisation de la SAVASEM.

M. le maire informe M. Andrieux qu'une délibération a été prise en même temps que l'adhésion au Syndicat Montagne d'Ariège.

La DGS indique que celle -ci est disponible sur le site internet de la commune.

M. le maire annonce le montant voté pour la recapitalisation de la SAVASEM qui est de **713 487 €**.

M. Dominique Fourcade complète en précisant que la CCHA vient soutenir la commune dans cette recapitalisation.

A la question de M. Andrieux de savoir si cette recapitalisation a un lien avec la création de la filiale qui va faire l'objet d'une prochaine délibération à débattre durant ce conseil municipal, M. Le maire répond qu'il n'existe aucun lien.

Tout comme pour le 2151, M. Andrieux questionne M. le maire sur le chapitre 2031 - frais d'études. La DGS précise que des études ont été engagées, certaines sont toujours liquidées en mandatement mais d'autres sont toujours en « *reste engagé* » (= en attente de réception des factures).

M. Andrieux demande tout comme dans la délibération portant sur le vote de l'actualisation des AP/CP d'avoir un tableau récapitulatif des subventions notifiées, perçues et restantes pour l'aménagement cœur de ville et le réaménagement du Parc d'Espagne.

M. Le maire lui indique qu'il demandera à ses services.

M. Andrieux demande s'il existe un plan prévisionnel annuel de travaux concernant le parc locatif municipal.

M. Dominique Fourcade répond par la négative tout en précisant que les travaux les plus urgents ont déjà été réalisés. Il prend notamment l'exemple des Bazerques où des problèmes d'humidité existaient. De plus, ce dernier indique qu'après chaque départ d'un locataire, des travaux de réfection sont menés (peinture par exemple).

M. Andrieux souligne qu'il ressort de la note accompagnant la présente délibération, que la commune comptabilise en moyenne 15,6 jours d'absence pour tout motif. Sur les accidents de travail par exemple, quelle peut en être la raison ?

La DGS demande à prendre la parole afin d'apporter des éléments complémentaires. Celle-ci indique que les éléments mentionnés dans la note citée par M. Andrieux ressortent du rapport social unique de l'année 2024. Les éléments ne reflètent donc pas la réalité existante à ce jour. En 2024, les services administratifs avaient pour rappel été impactés par deux AT de plusieurs mois. La DGS indique vouloir travailler avec la nouvelle DRH pour mettre en place sur la commune un retex de tous les accidents de travail à venir.

Après l'exposé du rapport et après le débat qui s'en est suivi, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du BP en Commission Finances en date du 15 avril 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 de la commune au titre de l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est annexé à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique qui fût adressée 12 jours avant à tous les élus du conseil municipal,

Décide

Article 1 : **D'approuver** le budget primitif 2026 en équilibre pour la commune, tel qu'il est présenté ci-dessus.

Article 2 : **D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 4 mai 2026

Le maire
Alain PIBOULEAU

Le secrétaire de séance
Dominique Fourcade

